

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA VALLÉE-DE-LA-GATINEAU
MUNICIPALITÉ DE DÉLÉAGE**

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Délage, présidée par Monsieur le Maire Raymond Morin et tenue le 3 septembre 2019, à 19h30, à la salle communautaire de l'Édifice Palma-Morin, située au 175 Route 107 à Délage.

SONT PRÉSENTS :

- Monsieur Raymond Morin, Maire
- Madame Louise Charlebois, Conseillère siège no.1
- Monsieur Gilles Jolivette, Conseiller siège no.2
- Monsieur Denis Brazeau, conseiller siège no.3
- Madame Michelle Briand, Conseillère siège no.4
- Monsieur Michel Guy, conseiller siège no.5
- Monsieur Jean-Pierre Morin, conseiller siège no.6

EST AUSSI PRÉSENTE : Madame Sandra Bélisle, Directrice générale et Secrétaire-trésorière

RÉSOLUTION 2019-09-CMD10205

OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Le maire, Monsieur Raymond Morin, constatant qu'il y a quorum, ouvre la séance à 19h30.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

RÉSOLUTION 2019-09-CMD10206

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Il est proposé par Madame la conseillère Michelle Briand, appuyé par Monsieur le conseiller Michel Guy, et résolu par le conseil municipal de Délage :

D'ADOPTER l'ordre du jour

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

RÉSOLUTION 2019-09-CMD10207

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 AOUT 2019.

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 août 2019, plus de 72 heures avant la tenue de la présente séance ordinaire, la secrétaire d'assemblée est dispensée d'en faire la lecture;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Guy, appuyé par Madame la conseillère Louise Charlebois et résolu par le conseil municipal de Délage;

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 août 2019, tel que rédigé.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

RÉSOLUTION 2019-09-CMD10208

ADOPTION DE LA LISTE DES DÉBOURSÉS

CONSIDÉRANT QUE la liste des déboursés au 31 août 2019 totalise 289,034.53\$.

EN CONSÉQUENCE Il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Guy, et appuyé par Madame la conseillère Michelle Briand et résolu par le Conseil municipal de Déléage.

D'ADOPTER la liste des déboursés.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

RÉSOLUTION 2019-09-CMD10209

FIN DES TRAVAUX DU PROGRAMME DE RÉHABILITATION DU RÉSEAU LOCAL (RIRL – 2016-406 – RÉFECTION CH. FERME-JOSEPH) ET AUTORISATION DU PAIEMENT DE LA RETENUE DE 5% (20,603.92\$)

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité avait reçu l'autorisation d'exécuter le projet précité et que cette dernière a octroyé par sa résolution 2017-06-CMD9558 un contrat portant sur la réfection d'une section dudit chemin à l'entreprise Excavatech JL;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu le certificat de réception définitive du département de service de génie municipal de la MRCVG et que les travaux du projet sont terminés;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Monsieur le conseiller Denis Brazeau, appuyé par Monsieur le conseiller Michel Guy et résolu;

QUE ce conseil autorise le paiement de la retenue contractuel de 5%, à savoir, le montant de 20 603.92 \$ (excluant les taxes) à l'entreprise Excavatech JL. (9115-1951 Québec Inc.)

QUE ce conseil confirme que les travaux en lien avec le projet RIRL - 2016-406 sont terminés et accepté;

QUE les factures en lien avec le projet soit déposé au ministère à des fins de reddition de compte final;

QUE les fonds requis soient puisés à même le poste budgétaire « Retenu de garantie » # 55 13600 400

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

RÉSOLUTION 2019-09-CMD10210

PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC (TECQ) 2014-2018

CONSIDÉRANT que la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

CONSIDÉRANT que la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

- EN CONSÉQUENCE** il est proposé par Monsieur le conseiller Gilles Jolivette, appuyé par Monsieur le conseiller Michel Guy et résolu par le conseil municipal de Délégation
- QUE** la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- QUE** la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;
- QUE** la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;
- QUE** la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;
- QUE** la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvés par la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

RÉSOLUTION 2019-09-CMD10211

CONTRAT DE MÉNAGE DU 195, CHEMIN STE-THÉRÈSE – ROBERT RICHARD- PROPRIÉTÉ DE LA MUNICIPALITÉ

- CONSIDÉRANT** que la municipalité s'est portée acquéreur de la propriété située au 195, chemin Ste-Thérèse lors de la vente pour non-paiement de taxes et que cette dernière doit être nettoyée;
- EN CONSÉQUENCE** il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Guy, appuyé par Monsieur le conseiller Gilles Jolivette et résolu par le conseil municipal de Délégation de mandater, Monsieur Robert Richard, pour effectuer les travaux de ménage de cette propriété.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

RÉSOLUTION 2019-09-CMD10212

PARTENARIAT SAISON 2019-2020 CLUB LES OURS BLANCS – FRANCINE ETHIER

CONSIDÉRANT l'offre de partenariat du Club des Ours Blancs pour la saison 2019-2020

EN CONSÉQUENCE Il est proposé par Madame la conseillère Louise Charlebois, appuyé par Madame la conseillère Michelle Briand, d'accepter un déboursé une somme de 300.00\$ l'offre de partenariat.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

RÉSOLUTION 2019-09-CMD10213

DEMANDE DE REDEVANCE POUR DES PROPRIÉTÉS DU SECTEUR BAIE DAVIS ET BAIE NOIRE

CONSIDÉRANT que deux municipalités ont des propriétés dans le secteur de la Baie Davis et la Baie Noire et que celles-ci sont accessibles seulement par nos infrastructures routières;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-Pierre Morin, appuyé par Monsieur le conseiller Gilles Jolivette et résolu par le conseil municipal de Délégation;

D'AUTORISER le maire et la Directrice générale à rencontrer les parties prenantes pour négocier une entente de service.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

RÉSOLUTION 2019-09-CMD10214

CRÉATION DU POSTE DE DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER ADJOINT ET NOMINATION DE MADAME ANNE COURVILLE

CONSIDÉRANT la nécessité de procéder à une réorganisation de la structure administrative et de créer le poste de Directrice générale adjointe et Secrétaire-trésorière adjointe;

CONSIDÉRANT l'intérêt de l'employée administrative, madame Anne Courville;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Monsieur le conseiller Gilles Jolivette, appuyé par Madame la conseillère Michelle Briand et résolu par le conseil municipal de Délégation;

DE CRÉER le poste de Directrice générale adjointe et Secrétaire-trésorière adjointe;

DE NOMMER madame Anne Courville, au poste de Directrice générale adjointe et Secrétaire-trésorière adjointe, et ce, effectif en date du 3 septembre 2019.

D'AUTORISER que les vacances accordées soient comptabiliser, rétroactivement, à la date de son embauche, soit en mars 2019.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

RÉSOLUTION 2019-09-CMD10215

SIGNATAIRE ET EFFET BANCAIRE

CONSIDÉRANT la nomination de Madame Anne Courville au poste de Directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Madame la conseillère Louise Charlebois, appuyé par Monsieur le conseiller Gilles Jolivette, et résolu par le conseil municipal de Délégé de nommée la Directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe, Madame Anne Courville à titre d'administratrice secondaire du compte de la Caisse Populaire Desjardins de la Haute-Gatineau ainsi que pour le service AccèsD affaires et à signer tous les effets bancaires de la Caisse Populaire Desjardins en l'absence de Madame Sandra Bélisle, Directrice générale et secrétaire-trésorière;

QUE le conseil autorise la Directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe Madame Anne Courville à signer tous les effets bancaires émanent de tout autres institutions financières et autorisée à agir comme représentante et signataire auprès de tous les organismes et fournisseurs qui transigent avec la Municipalité de Délégé.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

RÉSOLUTION 2019-09-CMD10216

INSCRIPTION À CLICSÉCUR

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'inscrire la nouvelle Directrice générale adjointe et Secrétaire-trésorière adjointe, Madame Anne Courville, à ClicSécur;

EN CONSÉQUENCE Monsieur le conseiller Miche Guy, appuyé par Monsieur le conseiller Gilles Jolivette, propose et il est résolu par le conseil municipal que Madame Anne Courville, Directrice générale adjointe et Secrétaire-trésorière adjointe soient nommée à titre de représentante autorisée à signer au nom de la Municipalité de Délégé en l'absence de Madame Sandra Bélisle, les documents requis pour l'inscription à ClicSécur et à faire tout ce qu'elle jugera utile et nécessaire à cette fin et que le Ministère du Revenu soit autorisé à communiquer, à la représentante, les renseignements dont il dispose et qui sont nécessaires à l'inscription à ClicSécur.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

RÉSOLUTION 2019-09-CMD10217

BORNAGE CHEMIN RIVIÈRE GATINEAU NORD – TERRAIN DE LA MUNICIPALITÉ

CONSIDÉRANT que le conseil désire procéder au piquetage de la limite Sud du lot 4 557 617, de même qu'au piquetage des limites Nord, Est et Sud du lot 4 557 839;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Guy, appuyé par Monsieur le conseiller Jean-Pierre Morin et résolu par le conseil municipal de Délégé;

DE MANDATER le Groupe AGR.SAT d'arpenteurs-géomètres de Maniwaki et d'autoriser la dépense pour un maximum de 3000 \$ avant les taxes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

RÉSOLUTION 2019-09-CMD10218

TEST POUR APPAREIL RESPIRATOIRE – AUTORISATION DE DÉPENSE

- CONSIDÉRANT** que le test d'appareil respiratoire Scott doit être effectué;
- EN CONSÉQUENCE** il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Guy, appuyé par Madame la conseillère Michelle Briand et résolu par le conseil municipal de Déléage d'autoriser la dépense de 1,425.69 \$ incluant les taxes et selon les conditions de la soumission # A1210

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

RÉSOLUTION 2019-09-CMD10219

RÉFECTION DU CHEMIN RIVIÈRE GATINEAU NORD – VOLET RIRL 2017-722 – MANDAT AU SERVICE D'INGÉNIERIE DE LA MRCVG POUR LA RÉDACTION DU DEVIS

- CONSIDÉRANT** que le conseil désire compléter sa demande d'aide financière dans le cadre du programme de réhabilitation du réseau routier local (volet redressement des infrastructures routières locales RIRL) pour la réfection du chemin Rivière Gatineau Nord, soit de refaire la surface en asphalte sur une distance de 4 kilomètre;
- EN CONSÉQUENCE** il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-Pierre Morin, appuyé par Monsieur le conseiller Gilles Jolivette et résolu par le conseil municipal de Déléage,
- DE MANDATER** l'équipe de génie municipal de la MRC Vallée-de-la-Gatineau pour la rédaction du devis technique.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

RÉSOLUTION 2019-09-CMD10220

EMBAUCHE D'UN CONTREMAÎTRE/OPÉRATEUR POUR LA PÉRIODE HIVERNALE

- CONSIDÉRANT** la nécessité d'embaucher un contremaître d'hiver pour effectuer la répartition des sorties de déneigement;
- EN CONSÉQUENCE** il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Guy, appuyé par Monsieur le conseiller Gilles Jolivette et résolu par le conseil municipal de Déléage;
- D'AUTORISER** l'affichage du poste et d'autoriser le processus de dotation par le comité des Ressources humaines.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

RÉSOLUTION 2019-09-CMD10221

MANDAT À LA FIRME DE CONSULTANT EN GÉNIE JFSA POUR L'ÉLABORATION D'UN PLAN DE GESTION DES DÉBORDEMENTS

- CONSIDÉRANT** l'obligation émanant du ministère de l'environnement d'obtenir un diagnostic pour les problématiques de débordement de la station de pompage;
- CONSIDÉRANT** l'offre de service de la firme de consultant en génie pour l'élaboration d'un plan de gestion de débordements pour la station de pompage de la Municipalité au montant de 10 470 \$ excluant les taxes;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Madame la conseillère Michelle Briand, appuyé par Monsieur le conseiller Michel Guy et résolu par le conseil municipal de Délégation;

DE MANDATER la firme de consultant en génie JFSA de Gatineau et d'autoriser la dépense à cet effet au montant de 10 470 \$ excluant les taxes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

RÉSOLUTION 2019-09-CMD10222

DEMANDE D'UN CA POUR LE RÉAMÉNAGEMENT DU FOSSÉ – SECTEUR ENTRE LAC DE LA BARBOTTE ET BOUL.DÉLÉGATION

CONSIDÉRANT la nécessité d'enlever un peu de sable accumulé dans le ruisseau sec situé dans le secteur entre le lac de la Barbotte et le boul. Délégation;

CONSIDÉRANT que la Municipalité doit effectuer une demande de certificat d'autorisation (CA) au ministère de l'Environnement et Lutte contre les changements climatiques

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Monsieur le conseiller Gilles Jolivette, appuyé par Monsieur le conseiller Michel Guy et résolu par le conseil municipal de Délégation;

D'AUTORISER la Directrice générale et Secrétaire-trésorière à signer tous les documents nécessaires visant l'obtention du CA auprès du ministère de l'Environnement et Lutte contre les changements climatiques et ou de toutes autres instances gouvernementales et municipales.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

RÉSOLUTION 2019-09-CMD10223

MANDAT À UNE FIRME D'INGÉNIEUR POUR ÉTABLIR UN DIAGNOSTIC PORTANT SUR L'ÉROSION DU BORD DE LA RIVIÈRE GATINEAU SUD

CONSIDÉRANT le glissement de terrain et l'érosion sur le bord de la rivière Gatineau Sud due aux crues des eaux printanières et aux inondations;

CONSIDÉRANT la possibilité d'obtenir une aide financière de la part du ministère de la Sécurité publique;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Madame Louise Charlebois, appuyé par Monsieur le conseiller Michel Guy et résolu par le conseil municipal de Délégation.

DE MANDATER le département de génie municipal de la MRC Vallée-de-la-Gatineau afin d'effectuer une étude géotechnique.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

RÉSOLUTION 2019-09-CMD10224

AUTORISER LES PROCÉDURES COMPLÈTES POUR L'INSTALLATION D'UNE BORNE SÈCHE SUR LE CHEMIN COURVILLE INCLUANT LES SIGNATURES DES ACTES NOTARIÉS.

CONSIDÉRANT que pour accomplir le schéma de couverture en sécurité incendie, la Municipalité doit installer une borne sèche sur le chemin Courville;

CONSIDÉRANT que la Municipalité doit établir une entente de servitude avec le propriétaire du lot 4 966 486;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Monsieur Gilles Jolivette, appuyé par Monsieur le conseiller Michel Guy et résolu par le conseil municipal de Délégation;

D'AUTORISER les procédures complètes pour l'installation d'une borne sèche sur le chemin Courville, soit sur une partie du lot 4 966 486, incluant l'entente et les signatures des actes notariés par la Directrice générale et Secrétaire-trésorière et le maire.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

RÉSOLUTION 2019-09-CMD10225

ADOPTION DU PLAN D'ACTION DE LA POLITIQUE FAMILIALE

CONSIDÉRANT que le ministère de la Famille a élaboré et mis en place le Programme de soutien aux politiques familiales municipales qui vise à ;

- Augmenter la proportion de la population vivant dans une municipalité dotée d'une politique familiale municipale et d'un plan d'action en faveur des familles;

- appuyer les municipalités qui ont adopté une politique familiale et qui souhaitent la mettre à jour.

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Madame Louise Charlebois, appuyé par Madame Michelle Briand et résolu par le conseil municipal de Délégation d'adopter un plan d'action de la Politique familiale.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

RÉSOLUTION 2019-09-CMD10226

ADOPTION DU RÈGLEMENT 525-URB-2019 ET ABROGEANT LE RÈGLEMENT 524-URB-2014 PORTANT SUR LES NUISANCES

CONSIDÉRANT que la municipalité est actuellement régie par plusieurs règlements traitants des nuisances, mais qu'il y a lieu d'actualiser, lesdits règlements;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été dûment donné lors de la séance régulière du conseil tenue le 6 août 2019;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Monsieur Jean-Pierre Morin, appuyé par Monsieur Michel Guy et résolu par le conseil municipal de Délégation d'adopter que le règlement 524-URB-2014 portant sur les nuisances soit abrogé par le règlement 525-URB-2019;

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

RÉSOLUTION 2019-09-CMD10227

ACHAT DE TABLES DE PIQUE-NIQUES

- CONSIDÉRANT** la possibilité d'obtenir des tables de pique-niques en bois au coût de 114.95\$ l'unité et au coût d'assemblage de 10 \$ chaque, excluant les taxes;
- EN CONSÉQUENCE** il est proposé par Madame Michelle Briand, appuyé par Madame Louise Charlebois et résolu par le conseil municipal de Délégage;
- D'AUTORISER** l'achat de 15 tables de pique-niques en bois au magasin Martel et Frères de Maniwaki au coût total de 1 864.25 \$ excluant les taxes puisqu'une des tables n'a pas été facturée pour l'assemblage.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

RÉSOLUTION 2019-09-CMD10228

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Monsieur le conseiller Michel Guy, et appuyé par Monsieur le conseiller Jean-Pierre Morin, et résolu de lever la présente séance ordinaire à 19H45

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Raymond Morin
Maire

Sandra Bélisle
Directrice générale et secrétaire-trésorière